

Texte Urbanistique et Environnemental Préparatoire (TUEP)

I. Position du gouvernement municipal sur le changement climatique

Medellín, ville dynamique de plus de 2,5 millions d'habitants, s'est engagée dans une transformation urbaine axée sur la résilience climatique et la durabilité environnementale. Confrontée à des problèmes tels que l'élévation des températures, les épisodes de pollution et la vulnérabilité de certains quartiers aux catastrophes naturelles, la municipalité a fait de l'adaptation au changement climatique une priorité. La stratégie de la ville repose sur le développement d'infrastructures vertes, la mobilité durable et la réduction de l'empreinte carbone. Parmi les projets emblématiques, on trouve l'expansion du "Corredor Verde", qui intègre des arbres et des espaces végétalisés dans les axes routiers majeurs, contribuant à la réduction des îles de chaleur et à l'amélioration de la qualité de l'air.

II. Résumé des principales mesures environnementales entreprises

Parmi les initiatives phares, Medellín a mis en place un ambitieux programme de transport écologique, réduisant progressivement l'utilisation des véhicules thermiques au profit des transports en commun électrifiés. La ville a déjà introduit plus de 80 bus électriques et prévoit d'atteindre un réseau 100% électrique d'ici 2040. En parallèle, le programme "Parques del Río" a permis de reconquérir les berges du fleuve Medellín en espaces verts accessibles à tous, favorisant la biodiversité urbaine et offrant des zones de loisirs en harmonie avec l'environnement. La municipalité a également intensifié ses efforts de reboisement, visant la plantation d'un million d'arbres d'ici 2030.

III. Propositions d'articles pour la charte "C40C Ville du Futur"

Article 1 : Corridors écologiques et mobilité durable

"Axe concerné : "Axe 1 - Amélioration des infrastructures urbaines pour la résilience climatique"

Proposition : Toute ville candidate au label "C40C Ville du Futur" devra consacrer au moins 20% de ses axes routiers principaux à des corridors verts, incluant des plantations, des pistes cyclables et des voies piétonnes ombragées, afin de favoriser une mobilité décarbonée et réduire les îles de chaleur urbaines.

Article 2 : Gestion durable de l'eau et adaptation climatique

"Axe concerné : "Axe 3 - Adaptation des villes aux événements climatiques extrêmes"

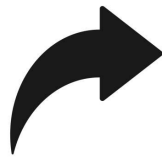
Proposition : Les villes postulant au label "C40C Ville du Futur" doivent mettre en place un système de gestion durable des eaux pluviales, incluant la création de bassins de rétention naturels et des infrastructures perméables dans les zones fortement urbanisées afin de prévenir les inondations et optimiser l'utilisation de l'eau.

Article 3 : Valorisation des espaces publics par la végétalisation

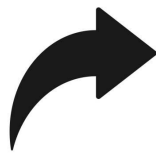
"Axe concerné : "Axe 2 - Régénération des espaces urbains vulnérables"

Proposition : L'obtention du label "C40C Ville du Futur" implique que chaque ville candidate dédie au moins 15% de sa superficie urbaine à des espaces verts, par le biais de toitures végétalisées, de parcs urbains et de zones naturelles restaurées.

IV. Exemples d'initiatives urbaines



Le projet "Jardines Verticales" est un projet de réhabilitation des quartiers vulnérables et transforme les façades des immeubles en murs végétalisés, réduisant ainsi la pollution et la température ambiante tout en embellissant l'espace public.



L'initiative "EcoParques" vise à une reconversion des friches urbaines et transforme d'anciennes zones industrielles en espaces verts multifonctionnels, combinant énergie renouvelable, agriculture urbaine et espaces de loisirs.